



REGIE AUTONOME MULTI- SERVICES D'AGADIR

AVIS DE REPORT

(Séance Publique)

Le Directeur Général de la RAMSA informe les concurrents que la date limite de remise des offres des appels d'offres prévue pour Le Mardi 27 décembre 2022, est reportée au Lundi 09 Janvier 2023 :

Appel d'offres n°	Objet	Estimation des coûts des prestations (DH TTC)	Cautio n provisoire (DH)	Date de visite des lieux (à 10 heures)	Date limite de remise des prospectus */	Observations	Heure limite de remise des offres
135/2022	Mise en place d'un centre de relations clientèle (CRC) externe de la RAMSA	576 000,00	8 600,00	-	-	-	15 :00
136/2022	Equi pement de la station de pompage des eaux usées épurées SP2 à Agadir	4 956 000,00	75 000,00	26/12/2022	09/01/2023 15h30	-	15 :30
137/2022	Recensement et évaluation des immobilisations de la RAMSA	5 400 000,00	80 000,00	-	-	Dépôt électronique obligatoire	16 :00

***Les prospectus prévus à l'article 19 du règlement de consultation doivent être présentés dans un pli fermé séparément des dossiers de la soumission.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement aux bureaux du Département Approvisionnements et Moyens Généraux au siège de la RAMSA à l'adresse suivante : Régie Autonome Multi-Services d'Agadir, Rue 18 Novembre, Quartier Industriel Agadir, BP 754, Tél : 05-28-82-96-00/05-28-22-30-30, Fax : 05-28-22-01-15. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Les concurrents ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres doivent obligatoirement renseigner leurs coordonnées sur la dite plateforme.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés de la RAMSA.

Pour les appels d'offres dont l'estimation est supérieure ou égale à 5 millions de Dirhams TTC, les concurrents sont tenus de présenter les offres par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Pour les autres appels d'offres, les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction à l'adresse indiquée ci-dessus ;
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires ;
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation.